



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

SLOW

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_10-DE

**DCM 26.04.10**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
26 juin 2026**

**Date de convocation :  
19 juin 2026**

**Objet :**

**Cession de 2 garages situés rue Joseph Duponchel  
au profit de Madame Cathy DEREMETZ**

**Votes pour : 29**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFURETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

**Membre(s) absent(s) :** Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait procédé à l'acquisition, par voie de préemption, d'un terrain en friche, ainsi que son chemin d'accès, et de 2 garages situés rue



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUIL. 2026



ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_10-DE

**DCM 26.04.10**

Joseph Duponchel, cadastrées section 575 AI numéros 359, 361, 391 et 392, dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager sur un secteur soumis au risque d'inondation.

Il indique que Madame Cathy DEREMETZ, ancienne propriétaire de l'ensemble des parcelles susvisées, envisage de revenir vivre sur la commune et souhaite procéder au rachat des 2 garages. Il précise que ces derniers ne présentent aucun intérêt à être conservés dans le patrimoine communal, notamment au vu du projet d'aménagement paysager justifiant l'application du droit de préemption, il propose donc de procéder à leur revente.

En date du 4 juin dernier, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur vénale de ces 2 garages à hauteur de 6 000 €, avec une marge d'appréciation portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 5 000 €.

Monsieur le Maire propose la vente desdits garages au prix de 5 000 €, les frais notariés restant à charge de l'acquéreur.

Il précise que Madame Cathy DEREMETZ a donné son accord écrit sur le prix et les conditions d'acquisition susvisées.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** la vente de 2 garages situés rue Joseph Duponchel à ISBERGUES, cadastrés section 575 AI numéros 391 et 392, au profit de Madame Cathy DEREMETZ ;
- **FIXE** le prix de vente à hauteur de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et que la rédaction de l'acte de vente sera demandée auprès de Maître VERBECQ, notaire à AIRE-SUR-LA-LYS.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
3 juil. 2026

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_10-DE

SLOW

**DCM 26.04.10**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
26 juin 2026**

**Date de convocation :  
19 juin 2026**

**Objet :**

**Cession de 2 garages situés rue Joseph Duponchel  
au profit de Madame Cathy DEREMETZ**

**Votes pour : 29**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

**Membre(s) absent(s) :** Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait procédé à l'acquisition, par voie de préemption, d'un terrain en friche, ainsi que son chemin d'accès, et de 2 garages situés rue



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le **03 JUL. 2026**

**SLO**

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_10-DE

**DCM 26.04.10**

Joseph Duponchel, cadastrées section 575 AI numéros 359, 361, 391 et 392, dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager sur un secteur soumis au risque d'inondation.

Il indique que Madame Cathy DEREMETZ, ancienne propriétaire de l'ensemble des parcelles susvisées, envisage de revenir vivre sur la commune et souhaite procéder au rachat des 2 garages. Il précise que ces derniers ne présentent aucun intérêt à être conservés dans le patrimoine communal, notamment au vu du projet d'aménagement paysager justifiant l'application du droit de préemption, il propose donc de procéder à leur revente.

En date du 4 juin dernier, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur vénale de ces 2 garages à hauteur de 6 000 €, avec une marge d'appréciation portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 5 000 €.

Monsieur le Maire propose la vente desdits garages au prix de 5 000 €, les frais notariés restant à charge de l'acquéreur.

Il précise que Madame Cathy DEREMETZ a donné son accord écrit sur le prix et les conditions d'acquisition susvisées.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** la vente de 2 garages situés rue Joseph Duponchel à ISBERGUES, cadastrés section 575 AI numéros 391 et 392, au profit de Madame Cathy DEREMETZ ;
- **FIXE** le prix de vente à hauteur de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et que la rédaction de l'acte de vente sera demandée auprès de Maître VERBECQ, notaire à AIRE-SUR-LA-LYS.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**ip**

David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
3 juil. 2026

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*